

Gaétan Saint-Pierre

2012/01/01

⋮ Étymologie

# «Chance», «déchéance» et «méchant»: tomber bien ou tomber mal

## Curiosités étymologiques

---

« Ils sont marrants les êtres

En entrant chez les autres

il y en a qui tombent bien

il y en a qui tombent mal

À celui qui tombe bien

on dit Vous tombez bien

et on lui offre à boire

et une chaise où s'asseoir

À celui qui tombe mal

personne ne lui dit rien »

Jacques Prévert, « Tant bien que mal », Choses et autres, 1972



es mots *chance*, *déchéance*, *méchant* et plusieurs autres encore comme *chute*, *déchet* et même *cadavre* appartiennent tous à la grande famille du verbe latin *cadere* (qui a donné *choir*) et se rattachent étymologiquement

à l'idée de « tomber ». Présentation des principaux membres de cette famille.

## *Chance et cadence : des cousins*

Le mot *chance* et son cousin italien *cadence* peuvent à juste titre être vus comme des doublets, puisqu'ils tirent leur origine du même mot latin. ***Chance*** (***chaance***, fin XII<sup>e</sup>) vient du latin populaire *cadentia*, participe présent substantivé de *cadere* « tomber, se terminer ». Quel lien peut bien exister entre la *chance* et l'idée de « chute » ? En ancien français, le mot *chance* désigne le hasard, mais, plus concrètement, le mot s'applique, au jeu, à la manière dont « tombent » les dés ou, si l'on préfère, à la manière dont « se termine » leur course. À l'origine, le mot *chance* signifie donc « hasard » ou « manière dont un événement se produit » ; et, à l'instar de *heur*, par exemple, la *chance* sera qualifiée de bonne (bonne *chance*) ou de mauvaise (male *chance*) selon le cas. Dès le Moyen Âge, le mot prend généralement, au singulier, le sens de « heureux hasard », de « sort favorable » : avoir son jour de *chance*. On lui oppose alors la *malchance* (malechaance, XIII<sup>e</sup>), terme désignant originellement le fait de mal tomber. Les dérivés *chanceux* (début XVII<sup>e</sup>) et, surtout, *malchanceux* (vers 1875) sont beaucoup plus récents.

Le mot ***cadence*** (fin XV<sup>e</sup>), doublet de *chance*, est pour sa part un emprunt à l'italien *cadenza* « chute, conclusion, terminaison », issu lui aussi du latin populaire *cadentia*. *Cadence* a d'abord eu le sens de « chute » avant de prendre, au XVI<sup>e</sup> siècle, celui de « terminaison » (d'une phrase musicale en particulier), puis celui de « rythme ». Quant au mot *décadence* (XV<sup>e</sup>), ce n'est pas, comme on pourrait le penser, un dérivé de *cadence*, mais un emprunt savant au latin médiéval *decadentia*, également dérivé de *cadere* « tomber ». Le mot désigne le fait de dépérir, de se dégrader, de tomber en ruine. L'adjectif *décadent*, formé au début du XVI<sup>e</sup> siècle à partir de *décadence* et signifiant alors « vieux, décrépit », n'est repris qu'au XIX<sup>e</sup> siècle avec le sens de « qui est en décadence ».

## *Choir, déchoir, échoir et leurs descendants*

Le verbe *cadere* et ses dérivés latins ont aussi donné au français le trio *choir*, *déchoir* et *échoir*. Le verbe **choir** (*cheoir*, milieu XI<sup>e</sup>), issu du latin *cadere*, a été supplanté par le verbe *tomber*<sup>[1]</sup> à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. *Choir* est aujourd'hui considéré d'usage recherché, voire littéraire, et ne s'utilise guère qu'à l'infinitif, notamment dans l'expression *laisser choir*. Le nom féminin **chute** (milieu XIV<sup>e</sup>), d'usage courant contrairement à *choir*, vient quant à lui de la réfection, avec influence de *chu* (participe passé de *choir*), de *cheoite* (fin XIII<sup>e</sup>), ancien participe passé (féminin) substantivé de *choir*. Le mot *chute* « fait de tomber » a pris, au figuré, le sens de « déconfiture, échec ». Son dérivé *chuter* (XIX<sup>e</sup>) a d'abord signifié « échouer », mais on l'emploie familièrement dans le sens de « tomber » ou de « diminuer, baisser » (*les prix chutent*). Ajoutons que le nom *rechute*, qu'on pourrait croire dérivé de *chute*, vient en réalité de l'ancien verbe *rechoir* (XII<sup>e</sup>), éliminé depuis longtemps par *retomber*.

Le verbe **déchoir** (fin XI<sup>e</sup>) vient quant à lui du latin populaire *decadere* « tomber », formé du préfixe à valeur intensive *de-* et de *cadere*. À l'instar de *choir*, *déchoir* « tomber dans un état inférieur » ou « être rabaissé » est presque toujours utilisé à l'infinitif ou au participe passé, **déchu** (début XII<sup>e</sup>). Ses dérivés sont beaucoup plus courants : **déchéance** (fin XII<sup>e</sup>) « fait de déchoir », « état de la personne déchue » ; *déchet* (fin XIII<sup>e</sup>) « débris », « reste déchue de quelque chose » ; et **dèche** (XIX<sup>e</sup>), terme argotique (d'origine dialectale) signifiant « déchéance, misère ».

Enfin, le verbe **échoir** (milieu XII<sup>e</sup>) vient de l'évolution du latin populaire *excadere*, de la famille de *cadere*. *Échoir* a d'abord le sens de « revenir à, être dévolu par le sort », puis prend également, au XVII<sup>e</sup> siècle, celui d'« arriver à échéance ». Le verbe n'est utilisé qu'à la troisième personne du singulier et du pluriel (*la tâche qui m'échoit*), à l'infinitif (*intérêts à échoir*), au participe présent (*le cas échéant*) et au participe passé (*abonnement échu*). Outre *échéant* et *échu*, utilisés comme des adjectifs, le verbe *échoir* a pour dérivé le nom féminin *échéance* (*escheance*, XIII<sup>e</sup>), qui vient du participe présent de *échoir*. D'*échéance* est dérivé le terme *échéancier* (XIX<sup>e</sup>).

## Faire le *méchant*

On trouve en ancien français, à côté de *choir*, *déchoir* et *échoir*, le verbe *meschoir* (*mescheoir*, milieu XII<sup>e</sup>). Contrairement à ses demi-frères, *meschoir* ne vient pas d'un

mot latin : il est composé de *choir* et du préfixe (d'origine germanique) à valeur péjorative *mé-* (*més-*) qu'on trouve, par exemple, dans *mécréant*, *médire* ou *méfait*. *Meschoir*, qui signifie proprement « tomber mal », mais aussi « arriver malheur », est disparu depuis fort longtemps. Toutefois, il nous a laissé en héritage l'adjectif (et nom) *méchant*.

Le mot **méchant** (*mescheant*, XII<sup>e</sup>) est, à l'origine, le participe présent de *meschoir*. En ancien français, *méchant* signifie « qui tombe mal » et, par extension, « malheureux, misérable ». Appliqué à un objet, le mot signifie aussi « mauvais, sans valeur ». Ce n'est qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle que *méchant* servira à qualifier et à désigner une personne qui fait du mal ou qui est portée à faire du mal (*les bons et les méchants*, *méchante langue*). Le mot *méchant* a produit deux dérivés assez anciens : l'adverbe **méchamment** (milieu XIV<sup>e</sup>), qui a connu la même évolution de sens que *méchant*, de « misérablement » à « avec méchanceté » ; et le nom **méchanceté** (fin XIV<sup>e</sup>), de l'ancien français *meschance* (XII<sup>e</sup>, « malheur »), dérivé disparu de *méchant*.

## L'étrange *cas du cadavre caduc* dans un placard

Voici encore deux noms et un adjectif issus de mots latins se rattachant à la famille de *cadere* : *cas*, *cadavre* et *caduc*. **Cas** (XIII<sup>e</sup>) est un emprunt au latin *casus*, participe passé substantivé de *cadere*, qui signifie proprement « fait de tomber » et, au figuré, « ce qui arrive », plus souvent avec une valeur défavorable : « circonstance malheureuse, accident<sup>[2]</sup> ». En français, *cas* a plutôt le sens général de « ce qui arrive, circonstance, événement », sens qu'on trouve encore aujourd'hui (*un cas étrange*, *un cas imprévu*), notamment dans des locutions comme *en tout cas* « quoi qu'il arrive », *en ce cas* « dans de telles circonstances » ou *en aucun cas* « jamais ». Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, *cas* est aussi employé dans le sens de « situation, affaire », spécialement en droit (*le cas soumis au juge*, *un cas de légitime défense*). Enfin, le mot est aussi utilisé dans le domaine médical pour désigner la situation d'un patient, son état et l'évolution de son état (*un cas bénin*, *un cas grave*), d'où l'emploi familier du mot dans le sens de « phénomène », de « personne présentant des traits psychologiques singuliers ou bizarres » : *ce type est un cas!* *Dans tous ces cas* (!), le lien étymologique avec l'idée de « chute » s'est complètement effacé.

On sera sans doute surpris d'apprendre que le mot *cadavre* appartient lui aussi à la famille de *cadere*. **Cadavre** (milieu XVI<sup>e</sup>) est un emprunt savant (d'abord sous la forme latine) au latin *cadaver*, mot désignant le corps mort d'un être humain ou d'un animal. Or le mot latin *cadaver* se rattache étymologiquement à *cadere* « tomber, se terminer » (et, par extension, « mourir, succomber »). Le terme *cadavre* étant considéré cru et même brutal, on lui préfère généralement le mot *corps*, jugé plus neutre. Les adjectifs (de sens très voisins) *cada- véreux* (milieu XVI<sup>e</sup>, du latin *cadaverosus*) et *cadavérique* (fin XVIII<sup>e</sup>) sont dérivés non pas de *cadavre*, mais du latin *cadaver*. Ajoutons que la locution familière (calquée sur l'anglais) *avoir un cadavre (un squelette) dans le placard* signifie « avoir un secret honteux ou une action peu avouable à cacher ».

Nous compléterons ce portrait de famille avec l'adjectif *caduc*. Associer à *cadavre* le qualificatif *caduc* (« périmé ») est non seulement curieux, mais constitue aussi une sorte de pléonasme : le mot **caduc** (milieu XIV<sup>e</sup>) est un emprunt au latin *caducus*, lui-même dérivé de *cadere*. L'adjectif sert, à l'origine, à qualifier ce qui tombe, ce qui approche de la fin (*un bâtiment caduc*), sens vieilli. En français moderne, *caduc* a surtout le sens de « périmé, qui n'a plus cours », en particulier dans le domaine juridique (*un acte caduc, une loi caduque*), et le sens de « destiné à tomber », en botanique notamment (*feuilles caduques*). Notons que, dans l'usage québécois d'autrefois, l'adjectif *caduc*, appliqué à une personne, avait le sens de « dépité, triste, abattu » : *il a l'air pas mal caduc aujourd'hui*. De l'adjectif *caduc* est dérivé le nom *caducité* (XV<sup>e</sup>) « état de ce qui est *caduc* » (*la caducité de certaines institutions*).



- 1 Le verbe *tomber* (*tumber*, XII<sup>e</sup>) vient du latin populaire *tumbare* d'origine onomatopéique, le radical *tumb-* exprimant le bruit d'une chute. Le verbe, utilisé par les jongleurs du Moyen Âge dans le sens de « sauter, culbuter », a pris, au cours du XV<sup>e</sup> siècle, le sens moderne de « être entraîné de haut en bas » et a éliminé en ce sens le verbe *choir* dans l'usage courant. [\[Retour\]](#)
- 2 Le *Dictionnaire historique de la langue française* mentionne que le mot latin *casus* « fait de tomber » sert aussi à désigner, par euphémisme, la mort. [\[Retour\]](#)

## PRINCIPALES SOURCES

*Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris, éditions Larousse, 2006.

*Dictionnaire historique de la langue française*, éditions Le Robert, Paris, 1994.



# Gaétan Saint-Pierre

Professeur retraité du collège Ahuntsic